Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°30 : Octobre 2021

SOMMAIRE

Editorial P 1

Etat civil P 2

Compte rendu du Conseil Municipal P 3

Festivités P 4

Ecole P 4

ccas P 5

Associations P 6

Nos Aînés P 8

Travaux P 8

Civisme et cadre de vie P 10

Informations et actualités P 11

Jeux P 12

Editorial

Cher(e)s habitant(e)s,

Ce mois de septembre a été synonyme de rentrée scolaire. Les enfants ont repris le chemin des écoles aves les enseignants, ainsi que tout le personnel communal des services enfance et de la cantine en qui je renouvelle toute ma confiance pour cette nouvelle année 2021-2022. Nous souhaitons la bienvenue à Manon qui a rejoint nos services en tant qu'ATSEM, en remplacement de Brigitte partie en retraite.

Le contexte sanitaire nous oblige à rester vigilants pour nos enfants mais aussi pour nos ainés.

Nos ainés vont pouvoir de nouveau se réunir toutes les deux semaines pour leurs après-midi jeux, goûter et papotage. Des moments de convivialité qu'ils réclament tant depuis maintenant de nombreux mois. Pour des raisons d'organisation et de protocole, ces réunions se dérouleront les mercredis à la place des jeudis.

Les associations sportives pourront elles aussi reprendre leurs activités dès ce mois d'octobre. Une réflexion a été lancée avec les différentes commissions sur l'organisation afin de respecter les protocoles sanitaires. Une réorganisation des services a été mise en place afin de renforcer l'équipe restauration scolaire pour la remise en place de la salle polyvalente et la désinfection.

L'association Ver Loisy'r, lors de la réunion publique, s'est vu renouveler son bureau : M. Vincent NACCI a été élu président et M. Loïc COLPAERT trésorier/secrétaire. Nous les remercions d'avoir bien voulu reprendre ces fonctions pour que l'association, présente depuis 2001 sur notre commune, ne disparaisse pas. Elle a pour objet de favoriser, développer et promouvoir les animations culturelles et sportives sur notre commune en collaboration avec la municipalité.
Continuez à encourager tous les bénévoles de cette association par votre présence dans les animations et activités proposées.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi :	14 H – 18 H
Mardi	14 H – 18 H
Mercredi	10 H – 12 H
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	14 H – 18 H

1er samedi du mois :
9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

Cette nouvelle rentrée nous réserve encore une fois son lot d'incertitude, de protocole. Néanmoins, nous souhaitons un bon courage à tous les élèves, aux équipes enseignantes et aux associations pour une reprise, encore une fois, peu lisible dans l'avenir.

Cet été, dans notre village certaines manifestations ont pu se dérouler afin de passer d'agréables moments et retrouver le plaisir de se rencontrer. Ils ont connu un franc succès, tels que le 14 juillet avec sa paella et le concours de pétanque reporté début août pour cause de pluie.
Merci aux élus et aux bénévoles pour ces grands moments de partage et de convivialité dont nous avons tant besoin.

Coté travaux, l'été a été marqué par l'achèvement des travaux extérieurs de l'église avec la réfection des contreforts nord, l'installation du chantier de la nouvelle mairie, le dépôt du permis de construire de la reconstruction de la STEP (situé en site classé, le délai d'instruction du permis est de 8 mois) …
Comme chaque année l'été nous a permis d'entreprendre quelques travaux de rénovation dans nos écoles et dans nos bâtiments, c'est ainsi que la cour, la salle annexe à l'école ont fait l'objet de travaux de peinture.

La municipalité poursuit ses efforts pour un village où il fait bon vivre. Mais cela ne peut être possible qu'avec la coopération de chacun d'entre vous. Ayons le sens du civisme, soyons respectueux des limitations de vitesse, défendons l'intérêt général et celui des plus vulnérables, respectons la tranquillité de nos voisins, ne déposons pas de déchets près des bornes à verre…
Soyons les artisans du bien vivre ensemble dans notre village. Je compte sur la sagesse de chacun pour donner ce message de fraternité et de solidarité dont nous avons tous besoin.

Bien à vous,

Betty COËLLE

ETAT CIVIL

Naissances :

- Elise DURIEZ le 27/07/2021
- Kingsley DESFONTAINES le 18/09/2021
- Soren VIFFRAY le 29/09/2021

Toutes nos félicitations aux parents.

Mariage :

- Michael BERGER et Saliha OUADAH le 28/08/2021

Toutes nos félicitations aux mariés

Décès :

- Yvon BROQUELAIRE le 14/07/2021
- Josiane PRUVOST née DUBOIL le 26/09/2021

Toutes nos condoléances aux familles.

AGENDA

- **Samedi 30 octobre : Conférence Les Fleurs de Bach à 14h à la salle polyvalente de Ver**
- **Samedi 30 octobre : Plantation d'arbres et conférence sur la végétalisation au cimetière de 15h à 17h**
- **Dimanche 31 octobre : Halloween à Ver, après-midi jeux et spectacle**
- **Samedi 27 novembre : Collecte alimentaire à la salle polyvalente de 14h à 18h**
- **Samedi 5 décembre : Spectacle de Noël pour tous les enfants du village**
- **Dimanche 6 décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente**

Planning réalisé sous réserve des dispositions sanitaires

Compte rendu du Conseil Municipal

Conseil Municipal du mardi 6 juillet 2021

1. Choix de l'entreprise pour la démolition du bâtiment communal

Le bâtiment situé sur la parcelle n°AB165 est en très mauvais état (fuite chez le voisin, trou dans la toiture, très grosses fissures sur le pignon et la façade). Le logement et le garage ont déjà été démolis sur cette parcelle, il faudrait donc envisager de poursuivre la démolition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la démolition du bâtiment et d'attribuer le marché à la société G3D avec l'option constat d'huissier pour un montant de 10 900 euros HT.

2. Choix de l'entreprise pour travaux électrique du logement de Loisy.

Mme le maire nous informe avoir fait venir 3 entreprises pour des travaux électriques dans le logement de Loisy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité : 10 voix pour, 1 contre ; d'attribuer le marché à la société FL ELECTRICITE pour un montant de 2 159,80 euros HT.

3. Contrat groupe assurance statutaire CDG60

La protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations pour les collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent notamment supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladie, de maternité/paternité et de décès de leurs agents.

Le contrat est conclu pour une durée **de 4 ans et 6 mois avec effet au 1er juillet 2021** avec la faculté de le résilier annuellement sous réserve d'un préavis de 2 mois.

4.Suppression du poste agent d'animation territorial de 2éme classe et du poste adjoint technique territorial de 2éme classe.

Madame le maire indique qu'au vu du départ en retraite de Madame GAUTIEZ il est nécessaire d'embaucher un nouvel agent. Il s'avère que le poste proposé correspond plus à des fonctions d'ATSEM, ainsi il est nécessaire de demander la suppression des deux postes actuels (agent d'animation et adjoint technique).

Le Conseil Municipal autorise madame le maire, à l'unanimité, à demander au comité technique la suppression de ces deux postes.

5. Création d'un poste ATSEM

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte-tenu du départ à la retraite d'un adjoint d'animation qui faisait depuis plusieurs années fonctions d'ATSEM au sein de notre école maternelle, il convient de créer, pour plus de cohérence avec les missions du poste et les besoins de la commune, un emploi permanent d'ATSEM.

Madame le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, soit 32 /35ème, à compter du 1er septembre 2021.

Madame le maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le tableau des emplois.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

L'association Ver loisy'r recherche des bénévoles désireux de s'impliquer dans l'association. Pour plus de renseignements : 06.44.73.54.81

Retour sur les festivités du 14 juillet

Le 14 Juillet 2021, s'est déroulé notre désormais traditionnel pique-nique républicain.

Comme de coutume, les habitants de Ver ont pu se rassembler au cimetière pour un temps de commémoration au monument aux morts avec lecture des différents discours.

Mais le soleil n'était malheureusement pas au rendez-vous.

Seule une partie des festivités a pu se faire dans la bonne humeur autour d'une paëlla qui s'est repliée à la salle polyvalente. Le traditionnel tournoi de pétanque s'est donc déroulé le dimanche 8 août.

Tous étaient ensuite ravis de partager un bon moment festif qui a permis à la cinquantaine d'habitants d'échanger dans la bonne humeur après une période compliquée.

Le tournoi de pétanque s'est ensuite déroulé le dimanche 8 août et a vu s'affronter une vingtaine de doublettes tirées au sort pour l'occasion.

Après des parties acharnées, le podium était :

1er : Eric et Jason

2ème : Christian et Joseph

3ème : Luc et Thierry

Les récompenses ont été remises par les élus. Tous étaient ravis de cette belle journée qui en appelle d'autres. Nous remercions vivement tous les participants.

Nous espérons vivement une reprise progressive de toutes les festivités tant elles sont l'âme de notre commune.

Philippe COLIN

ECOLE

Bienvenue Manon !

Depuis le 1er septembre, l'école maternelle de Ver-sur-Launette a une nouvelle ATSEM en la personne de Manon.

Manon viendra officier en tant qu'ATSEM de la classe de Mme Croisy (Moyens – Grands) et qu'animatrice du périscolaire.

Nous avons tenu à recueillir ses premières impressions un mois après la reprise.

« Je suis ravie de travailler au sein d'une petite école si accueillante et chaleureuse. J'ai découvert de nombreux enfants adorables avec une belle joie de vivre. Mon rôle d'ATSEM sera de guider les enfants et j'ai de nombreuses idées d'activités pour le périscolaire. J'ai eu la chance d'être très bien guidée par le personnel et les élus qui m'ont fait découvrir l'école. J'y ai progressivement pris mes marques dans un village très calme avec une belle qualité de vie. »

Céline NACCI, Stéphanie POIS et Guillaume GAST

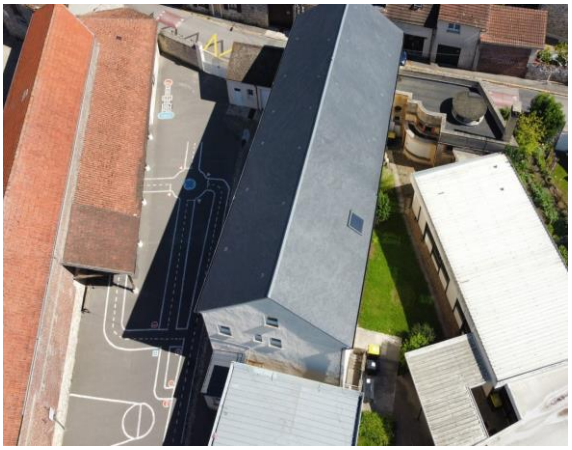

C'était la rentrée

Après une année compliquée et des vacances bien méritées pour tous, l'heure de la rentrée a sonné à Ver-sur-Launette.

Notre école maternelle accueille cette année 45 élèves répartis dans les deux classes de Mme Clara (Petits-Moyens) et de Mme Croisy (Moyens-Grands) aidées respectivement par Valérie et Manon. Cet effectif est en augmentation de 7 élèves par rapport à l'année dernière.

Comme l'année dernière, la municipalité met tous ses efforts pour assurer la sécurité des 70 enfants demi-pensionnaire pour le parfait respect du protocole sanitaire. Ainsi, des plexiglas positionnés entre chaque enfant mangeant dans la grande salle de cantine et des vitres séparant les groupes déjeunant dans la petite salle de restauration ont été réinstallés. Des travaux d'embellissement ont été réalisés tant dans les bâtiments que dans la cour.

En cette rentrée, nous tenions une nouvelle fois à remercier le personnel enseignant et municipal du RPI pour son investissement et son accompagnement de tous les instants.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

Guillaume GAST

Inscriptions Cantine et Périscolaire

L'année scolaire 2021/2022 vient de commencer. Le service périscolaire connait quelques changements avec la création d'une adresse mail et d'un service de réservation du périscolaire au mois (comme pour la cantine).

Ce nouveau fonctionnement permet une parfaite planification des inscriptions et des goûters (dont les menus sont affichés comme pour ceux de la cantine) mais aussi d'améliorer qualitativement l'offre proposée.

Il faut également noter que, dorénavant, les feuilles d'inscription de la cantine et du périscolaire sont à transmettre à l'adresse mail : periscolaire@versurlaunette.fr Toute modification des inscriptions reste cependant possible 48h avant la date prévue.

Les menus de la cantine sont mis en ligne sur le site de la municipalité et affichés sur le panneau d'affichage municipal situé à proximité de la mairie.

Guillaume GAST

Mise en place d'un conseil municipal des jeunes

Nous avons l'honneur de vous annoncer prochainement la création du 1er conseil municipal des jeunes pour notre municipalité.

Le mois de novembre verra le lancement de cette nouvelle instance qui sera dédiée aux enfants de 8 à 13 ans.
C'est un premier pas vers l'apprentissage du respect de la démocratie qui sera offert à nos jeunes qui éliront leurs pairs.

Un document explicatif sera distribué dans les boîtes aux lettres afin de sensibiliser les jeunes à cette opportunité et à les amener à candidater.

Tous les deux mois, des réunions d'échange seront prévues pour que nos futurs conseillers municipaux jeunes puissent réfléchir ensemble à l'avenir de notre commune et à des sujets qui leur sont chers : le cadre de vie, l'environnement, la solidarité, …
Nous espérons vivement que cette nouvelle instance répondra aux aspirations et envies de notre jeunesse.

Guillaume GAST

Nous reprenons nos activités tout doucement.

C'est tout sourire que les enfants du RPI ont fait leur photo seul ou accompagnés ce mardi 5 octobre.

Suite à un franc succès, nous renouvelons notre opération « vente de sapins de Noël ».
Petite nouveauté cette année, la vente de chocolats de Noël !!!
Vous aurez bientôt les bons de commande dans vos boîtes aux lettres, alors surveillez votre courrier !!!

L'ARPE

CCAS

En raison des difficultés rencontrées par certaines personnes, le CCAS a décidé de réitérer l'octroi d'une prime exceptionnelle COVID-19 d'un montant de 100 euros par foyer pour l'année 2022.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- Avoir un revenu fiscal de référence du foyer n'excédant pas 15 336 euros,
- Fournir l'ensemble des déclarations d'impôts 2020 du foyer,
- Fournir un RIB.

Vous êtes concernés, déposez tous ces documents en mairie dans une enveloppe à l'attention du CCAS.

Collecte nationale de la Banque alimentaire

En collaboration avec le Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin

Les membres du bureau du CCAS de Ver-sur-Launette seront présents

Samedi 27 Novembre 2021 de 14h à 18h

A la salle polyvalente de la mairie de Ver

Pour recevoir vos dons au profit de la Banque Alimentaire

(Pas de produits frais, SVP)

Merci d'avance pour votre générosité envers ceux qui sont dans le besoin.

ASSOCIATIONS

Wing-Tsun traditionnel … Sur les traces de Ip-Man
ECOLE PICARDE D'ESCRIMA

Sifu Laurent JOVER, ayant quitté la France pour s'adonner à sa passion des arts martiaux, est remplacé par Sifu Nicolas GORUK, pour poursuivre les cours d'arts martiaux sur Ver sur Launette.
Il enseigne le **Wing Tsun**, style de Kung fu particulièrement efficace en self défense de par ses concepts, ainsi que l'**Escrima**, système de combat avec armes.
Ces techniques sont appliquées pour répondre aux agressions auxquelles nous pouvons être exposées de nos jours. Les concepts sont simples et efficaces, aucune fioriture.

L'école de Nicolas GORUK existe depuis 2008 près de Compiègne. Il a été formé par Sifu Serge PARISI, premier français à avoir obtenu le grade de technicien ainsi que le premier à enseigner le Wing-Tsun traditionnel en France et ce depuis plus de 30 ans.

COURS A VER SUR LAUNETTE LE MERCREDI A PARTIR DE 20 H 30

Renseignements : Nicolas GORUK - 06 85 10 19 12 - nicolas.goruk@orange.fr

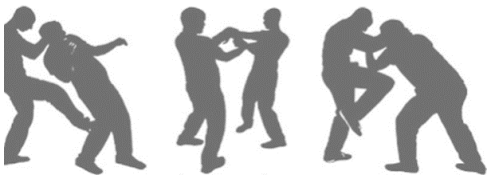

GYM FORM' BIEN-ETRE

SALLE POLYVALENTE DE VER-SUR-LAUNETTE

Reprise des activités à partir du 6 octobre 2021

Pass sanitaire obligatoire

MERCREDI - ENTRETIEN MUSCULAIRE AVEC HALTERES, ELASTIQUES, BATONS, BALLONS…

DE 10H00 à 11H00

MERCREDI - DE 18H30 à 19H30

Renforcement musculaire tonique

DE 19h30 à 20h15

Cardio-training STEP et LIA

VENDREDI - GYM DOUCE/STRETCHING

DE 19H00 à 20H00

SOPHROLOGIE Le vendredi salle polyvalente

DE 20H00 à 21H00

Et le lundi à Loisy (ancienne école) de 18h à 19h

Samedi 30 octobre 2021

L'association vous propose également des ateliers pour découvrir de nouvelles techniques de bien-être – Si vous êtes intéressés merci de vous inscrire par mail ou par téléphone :

chrisgym60@gmail.com **Tél : 06.26.27.55.27**

Après ces longs mois d'arrêt, faites revivre votre village en participant à ces activités car les ateliers ne pourront se dérouler que si un nombre de participants est suffisant.

LES FLEURS DE BACH
LES FLEURS QUI VOUS VEULENT DU BIEN
CONFERENCE SUR LES FLEURS
Qui était le Docteur BACH ? Découverte de nos émotions
Ce que peuvent nous apporter les fleurs
LE SAMEDI 30 OCTOBRE 2021 A 14 H
SALLE POLYVALENTE DE VER-SUR-LAUNETTE
INSCRIPTION par mail : chrisgym60@gmail.com Ou par Tél. : 06 26 27 55 27

NOS AINES

Colis des aînés

Comme chaque année vous allez recevoir un courrier vous proposant le choix entre le colis de Noel ou le repas des anciens.

Nous insistons sur l'importance pour vous de répondre si vous souhaitez l'un ou l'autre.

En effet, faute de réponse, nous considèrerons que vous n'êtes pas intéressé par cette proposition. Les colis vous seront distribués courant Décembre 2021 Pour ceux d'entre vous optant pour le repas des anciens, celui-ci aura lieu début 2022. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Sylvie MASTINI

Inscription sur la liste des anciens

Si vous êtes nés en 1956 ou avant, que vous n'êtes pas inscrit sur la liste des anciens et que vous souhaitez l'être, nous vous invitons à vous rendre en mairie muni de votre avis d'imposition sur le revenu domicilié à Ver (bien sûr les sommes imposées peuvent être masquées) **avant le mardi 2 novembre**. Cela vous permettra de profiter à ce jour du colis de noël ou du repas des anciens ainsi que de la sortie annuelle organisée pour les 65 ans et plus.

Reprise des goûters des personnes âgées

Nous vous informons de la reprise des goûters des personnes âgées à partir du mercredi 6 octobre l'après-midi toutes les deux semaines. Il est important que ces moments d'échanges entre nos aînés reprennent tant ils sont appréciés et favorisent le lien social. Plus d'informations auprès de Nicole et Sylvie.

Guillaume GAST

TRAVAUX

Ver-sur-Launette : Une mairie en bois - paille

Le Parc Naturel Régional parle de notre future mairie dans sa newsletter du vendredi 24 septembre :

« Bien loin de la fable des 3 petits cochons, la commune de Ver-sur-Launette va construire une nouvelle mairie en **ossature bois et isolation paille** en lieu et place de l'ancien restaurant Le Rabelais, face de l'église, au centre du village.

Les travaux vont démarrer sous quinzaine. A la fois écologique et économique, le choix de matériaux bio-sourcés offre de **nombreux avantages** :

- La réalisation d'**économies d'énergie**. En effet, la paille est reconnue pour ses qualités thermiques très intéressantes.
- La **diminution de l'impact carbone** du projet. Les matériaux bio-sourcés comme la paille, le bois, la laine de chanvre ou de bois, le lin, le miscanthus sont des matériaux renouvelables qui stockent du carbone contrairement aux matériaux issus de la pétrochimie comme la laine de verre par exemple.
- **Une amélioration du confort** pour les usagers. Les matériaux bio-sourcés améliorent la régulation de l'humidité dans l'air ambiant été comme hiver, et offrent une très bonne qualité d'insonorisation, garantissant ainsi un bon confort de vie pour les usagers ».

Les travaux ont commencé avec un mois de retard, le premier coup de pelle ayant été donné le 4 octobre. Nous vous ferons suivre l'avancée des travaux dans notre prochaine édition.

L'éclairage public : rénovation et extinction

Un peu plus de 40% des consommations d'électricité des communes est consacré à l'éclairage public, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation. C'est pourquoi, en partenariat avec le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60), la Municipalité de Ver-sur-Launette a opté depuis quelques années pour la modernisation et la rénovation de l'éclairage public en complément de la diminution des plages horaires de fonctionnement.
Cette démarche de rénovation de l'éclairage public a également été engagée, dans l'objectif de limiter la pollution lumineuse.

La rénovation de l'éclairage public a été lancée en 2015. Les programmes ont été réalisé quartier par quartier, sur plusieurs années. La nouvelle équipe municipale a souhaité continuer dans cette démarche et début septembre, a réceptionné les travaux de renouvellement de mâts et lanternes dans les rues du vieux moulin, de la forêt, des Uselles, du jeu d'arc et allée de la Launette.
Quarante lanternes boules ont été remplacées par des diodes électroluminescentes (Led) de basse consommation. Les foyers existants étaient vétustes. Les nouveaux sont moins énergivores et plus intelligents, ils éclairent l'espace public et non les jardins des riverains.

Le coût total de l'opération de cette 5ème tranche s'élève à 36 000 € ht. Ces travaux ont bénéficié de l'aide financière du SE60 à hauteur de 54 %. L'investissement nécessaire à la rénovation peut paraître important, mais il faut tenir compte de la performance des lampes et de la diminution des coûts d'exploitation et de maintenance.

A la suite de certaines discussions après le changement des lanternes, je rappelle que l'éclairage public continuera d'être coupé de 0H à 4H00, notamment pour :

- Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine,
- Protéger la biodiversité,
- Préserver le ciel nocturne,
- Respecter la loi,
- Limiter la consommation d'énergie,

A certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme inutile.

Côté sécurité, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accident. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse. Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée. Les effractions ont d'ailleurs lieu principalement en journée.

Betty COËLLE

TRAVAUX DE LA STEP : PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS D'INSTRUCTION

Les travaux de la STEP (station d'épuration) devaient débuter en novembre prochain pour une durée de 12 mois.

La dernière réunion de chantier réunissant le MOE, l'AMO, l'architecte, le conducteur de travaux, le contrôleur technique, les délégataires s'est déroulée jeudi 07 octobre afin d'avancer sur les points bloquants. Le dossier encore au stade de dépôt de permis de construire, en attente de complément de pièces, devrait être instruit très prochainement pour une durée variant de 2 à 8 mois.

Ainsi, le début des travaux devrait commencer courant 1er semestre 2022.

Betty COËLLE

Eglise Saint-Denis : première vague de travaux terminée

Dans son ensemble, l'église nécessite des travaux qui se dérouleront en plusieurs étapes et qui figurent dans les préoccupations des élus depuis plusieurs années déjà.

La première phase des travaux consistant à la rénovation des contreforts nord de l'Eglise se sont achevés fin juillet. Les pierres du bâtiment de culte commençaient à se dégrader. Ces travaux d'urgence ont été suivi par M. MONTILLON, architecte, et réalisés par l'entreprise LEON NOEL qui compte de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la taille de pierre… Ces travaux vont permettre de consolider la partie extérieure.

Ces travaux représentent un investissement de 77 270 € HT, auquel il faut rajouter les frais d'architecte, subventionnés à hauteur de 60% par le département de l'Oise et 20% au titre de la DETR.

Nous remercions nos financeurs.

Ces travaux sont une réussite pour le bien de notre patrimoine et pour la pérennisation de nos valeurs et de notre culture

Et maintenant direction l'intérieur !

Aujourd'hui les travaux extérieurs sont en partie terminés, il s'agit d'un premier pas, que nous entendons poursuivre et prolonger les prochaines années.
La seconde phase consistera à rénover la façade est du bas-côté nord et l'intérieure du bas-côté nord avec reprise des voûtes nord-est et voûte centrale. Cette deuxième partie de travaux sera conséquente avec un budget d'environ 100 000 €.

Par ces travaux, il s'agit pour la commune de sauvegarder un édifice qui est un véritable sujet architectural du 12ème au 16ème siècle.

Betty COËLLE

Civisme et cadre de vie

Réglementation sur le bruit

Nous tenions à rappeler que tous les bruits de jardinage et autres travaux sonores sont autorisés. Ils sont cependant soumis à la réglementation municipale. L'arrêté préfectoral est d'ailleurs disponible en mairie.

Ainsi, le bruit diurne est autorisé du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30, les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00 et les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution entraînant une gêne pour le voisinage sont interdits, et en particulier entre 22H00 et 7H00

En tout état de cause, veillez à respecter la tranquillité de vos voisins.

La taille et l'élagage des haies : un geste citoyen

Piqûre de rappel, taille des haies et élagage sont obligatoires.

L'automne est propice à la taille des haies et des arbres à la végétation envahissante débordant sur le domaine public et même chez le voisin.

Obligation d'élagage est faite aux propriétaires de haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique et en limite des propriétés. Bon nombre de riverains semblent ignorer la réglementation en la matière et se voient interpeller et/ou invectiver par leurs voisins et les élus. Ainsi les rapports de voisinage pourraient être plus conviviaux avec une dose de bon sens et un entretien régulier desdits arbres, arbustes et autres haies d'ornement.

Les riverains doivent obligatoirement **élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux.

La végétation ne doit pas gêner la visibilité, ni entraver la sécurité des usagers (piétons, automobilistes…) du domaine public.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Betty COËLLE

Permanence du conciliateur de justice

Monsieur Gérard LARUELLE vient d'être nommé conciliateur de justice sur les 46 communes du canton de Nanteuil-le-Haudouin.

Celui-ci intervient dans le cadre de la simplification des procédures civiles qui obligent avant toute saisine du tribunal compétent.

La permanence se situe à la mairie de Nanteuil trois demi-journées par mois le jeudi de 14h à 17h.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à **gerard.laruelle@conciliateurdejustice.fr**

Informations diverses/Actualités

Le Bus pour l'emploi

Le mercredi 17 novembre, le Bus pour l'emploi sera de passage dans notre commune sur la place de la Croix.

Cette initiative s'inscrit en partenariat avec le Conseil départemental de l'Oise. Des agents d'accueil et des professionnels seront à bord pour accueillir les demandeurs d'emploi et leur faciliter leurs démarches d'insertion.

Renouvellement de la Convention : complémentaire santé

Nous vous informons que la commune de Ver sur LAUNETTE a renouvelé une convention avec AXA pour vous faire bénéficier de conditions tarifaires promotionnelles sur la souscription d'une complémentaire Santé Ma Santé.

Pour toute information, nous vous invitons à prendre contact directement avec les Conseillers AXA :

Mme DUQUE Isabelle
06.40.47.97.79
Isabelle.duque@axa.fr
Mr PETIT Florian
06.72.43.55.32
Florian.petit@axa.fr

Lancement de la saison culturelle « Terres de Valois »

La saison « Terres de Valois, Terres de cultures » est désormais lancée depuis le 11 septembre 2021.

Valois, Terre de Cultures, c'est avant tout de la convivialité autour des spectacles, des rencontres avec les artistes, des surprises... le tout à des tarifs très avantageux.

Programme et billetterie sur www.valois-terredecultures.fr

16 janvier : Ateliers « taille de formation » des arbres fruitiers à Mortefontaine
Inscriptions auprès du PNR : 03.44.63.65.65

JEUX

Les villes alentours de notre village

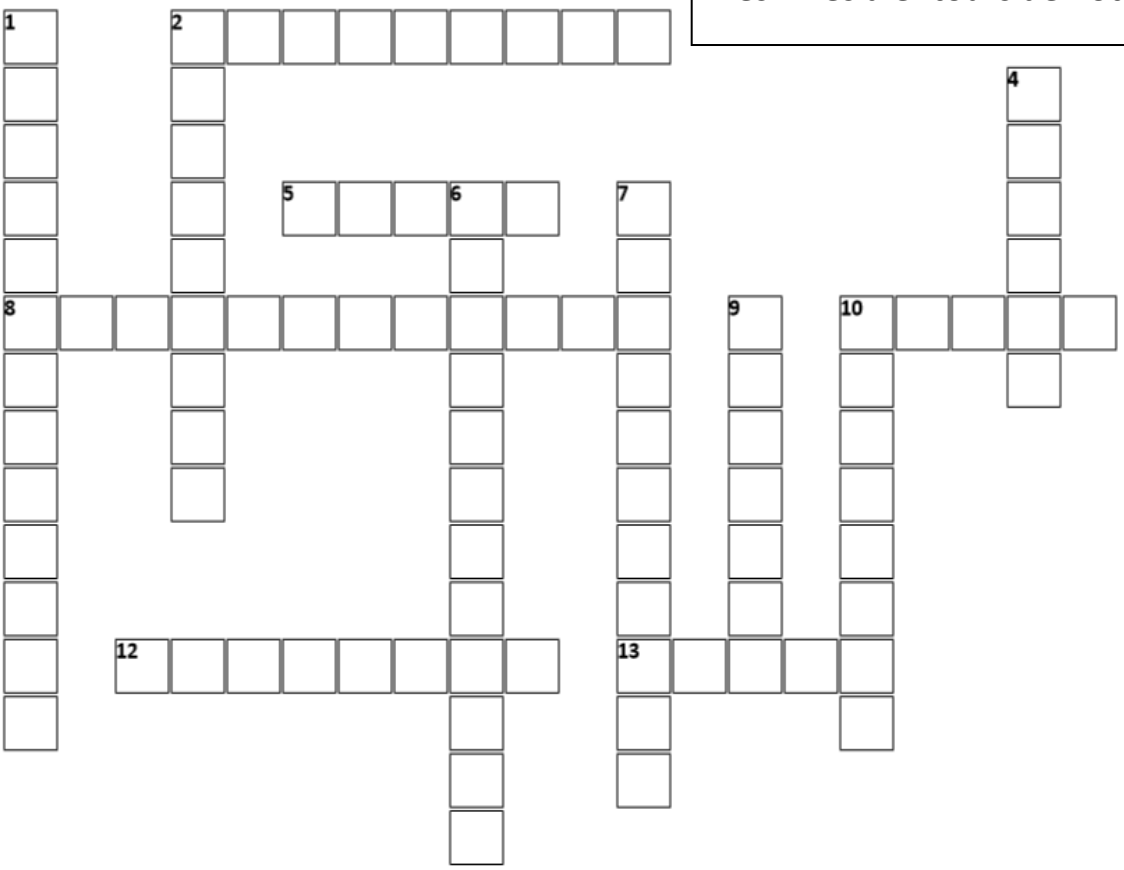

Horizontal

2 Ville princière de l'Oise

5 Hameau de Ver-sur-Launette

8 Parc Jean-Jacques Rousseau

10 Siège d'un château royal du Moyen-âge

12 Préfecture de l'Oise

13 Marché aux fruits rouges

Vertical

1 Ville du siège de notre communauté de communes

2 La Cité impériale

4 Notre sous-préfecture

6 Carrières en pierres de taille 7 Ville avec un imposant château fort

9 Village d'un parc d'attraction avec des Gaulois

10 Ses habitants sont appelés les clermontois